

Le balayage des rues à Rivière-du-Loup : ça commence bientôt!

Rivière-du-Loup, le 17 avril 2024 – Vous attendez que votre rue soit propre avant d’astiquer les fenêtres de votre maison? Vous pourrez bientôt sortir votre chiffon et votre vaporisateur puisque les opérations de nettoyage des rues devraient s’amorcer le 29 avril prochain sur notre territoire. Les conditions météo favorables permettront de lancer le ballet des balais mécaniques quelques jours plus tôt que l’année dernière.

Le grand ménage du printemps a commencé cette semaine avec le balayage des trottoirs et le nettoyage manuel des îlots de verdure. Réalisé jour et nuit, le nettoyage des rues suivra, pour une durée d’environ deux semaines.

Dans le but que ces activités se déroulent rondement, la Ville sollicite la collaboration des citoyens. Les automobilistes doivent d’abord éviter, dans la mesure du possible, de se stationner en bordure des rues pendant cette période, particulièrement le jour dans les quartiers résidentiels. En présence de voitures, les camions doivent dévier de leur trajectoire, ce qui les force à repasser plus tard pour ramasser le sable laissé derrière.

Les résidents sont également invités à balayer leur bordure de pelouse ou leur asphalte avant le 29 avril, afin d’éviter de remettre du sable sur la chaussée après le passage du balai. Détail important : il est demandé aux citoyens de ne pas laisser d’amoncellements de sable dans la rue après le balayage de leur entrée. Ces monticules compliquent les opérations de nettoyage et peuvent briser la machinerie. Une pelle mécanique doit même parfois être appelée à la rescousse dans certains secteurs problématiques, augmentant les délais et les coûts de l’opération.

Enfin, il faut rappeler qu’il est strictement interdit de jeter du sable dans les bacs de collecte ou dans les grilles d’égout. L’écocentre est l’endroit indiqué pour se débarrasser des surplus.

– 30 –

Source : Laura Martin, conseillère
Service des communications
418 867-6714